



N°88  
Février 2013

*Lettre d'information de l'Antenne de la CTC à Bruxelles*

## SOMMAIRE

<b>LE POINT SUR</b>	p.3
<a href="#">Vote du Parlement européen en faveur de la nouvelle politique commune de la pêche</a>	
<b>BREVES</b>	p.4 à 7
☆ <b>Agriculture</b>	
<a href="#">PAC : Apurement des comptes</a>	
☆ <b>Climat</b>	
<a href="#">Concours européen sur la réduction des émissions de carbone</a>	
☆ <b>Concurrence</b>	
<a href="#">Nouveau guide sur les services d'intérêt économique général (SIEG)</a>	
☆ <b>Marché intérieur</b>	
<a href="#">Adoption d'un plan d'action européen pour le commerce de détail</a>	
<a href="#">De nouvelles règles pour des produits plus sûrs et les mêmes règles pour tous</a>	
☆ <b>Politique de cohésion</b>	
<a href="#">Le point sur les négociations du paquet législatif 2014-2020</a>	
☆ <b>Transports</b>	
<a href="#">Lignes directrices concernant les incitations financières: promouvoir les véhicules économes en énergie</a>	
<b>Agenda</b>	p.8
<b>Appels d'Offres</b>	p.9 à 10
<b>Offres de partenariat</b>	p.11
<b>Consultations</b>	p.12
<b>Bibliothèque</b>	p.13 à 15

## CONTACT

Antenne de la CTC  
36 rue Breydel  
B- 1040 Bruxelles  
Email : [ctc.bruxelles@skynet.be](mailto:ctc.bruxelles@skynet.be)

## A LA UNE

### Un Cadre Financier Pluriannuel 2014-2020 serré

Après plus de 24 heures de négociations, les chefs d'État et de gouvernement se sont accordés, le 8 février dernier, sur un cadre financier pluriannuel (CFP) pour 2014-2020 en baisse par rapport à la période actuelle et s'élevant à près 960 milliards d'€ en crédits d'engagements (-3,39% par rapport au CFP actuel) et 908,4 milliards d'€ en crédits de paiements (-3,65%), avec des réductions significatives des politiques agricole et de cohésion. L'équilibre actuel dans le système de rabais reste globalement inchangé : le rabais britannique perdure, ainsi que celui des Pays-Bas, de la Suède et de l'Autriche ; le Danemark, qui n'en bénéficiait pas auparavant, sera désormais concerné.

Côté recettes, les coûts de collecte pour les droits de douane passent de 25 à 20% (ce qui devrait générer une augmentation des recettes de 9 milliards d'€). Enfin, il n'y a pas eu d'accord sur de nouvelles ressources propres mais pour la 1<sup>ère</sup> fois depuis 30 ans, 2 points de l'accord évoquent la question : la réforme de la contribution de la TVA et la taxe sur les transactions financières.

Par rapport à l'actuel CFP, 2 rubriques voient donc leur limite de dépenses diminuer : la PAC (rubrique 2) et la politique de cohésion (rubrique 1b).

Les dépenses relatives à la croissance durable et aux ressources naturelles ont fortement baissé avec une enveloppe fixée à 373,179 milliards d'€, soit une baisse de 47 milliards d'€ (-11,3%) : 362,791 milliards seront réservés à la PAC et au développement rural (277.851 milliards pour le 1<sup>er</sup> pilier - paiements directs et dépenses liées au marché et 84.940 milliards pour les mesures de développement rural du 2<sup>ème</sup> pilier), et 10,39 milliards seront à répartir entre la politique commune de la Pêche (PCP) et le Programme LIFE.

Pour la politique de cohésion, les 27 et la Croatie se sont entendus sur un montant de 325,149 milliards d'€ (€ constants 2011), soit une baisse de 30 milliards d'€ (-8,5%), se répartissant de la façon suivante :

- 163,279 milliards d'€ pour les régions les moins développées ;
- 1,387 milliard d'€ pour les régions ultrapériphériques (Iles Canaries, Açores, Madère, Martinique, Guadeloupe, Guyane, Réunion, Saint-Martin, Mayotte) et les régions nordiques faiblement peuplées (Finlande et Suède) ;
- 31,677 milliards d'€ pour les régions de transition ;
- 49,492 milliards d'€ pour les régions les plus développées ;
- 8,948 milliards d'€ pour la coopération territoriale : 6,627 milliards pour la coopération transfrontalière, 1,822 milliards pour la coopération transnationale et 500 millions pour la coopération interrégionale ;
- 66,362 milliards d'€ pour les États membres bénéficiant du Fonds de cohésion (dont 10 milliards devront être réservés pour financer des projets du réseau transeuropéen de transport).

Une clause de révision a par ailleurs été incluse dans l'accord, et prévoit un ajustement des allocations nationales à mi-parcours, sur base des statistiques PIB les plus récentes en 2016. Les ajustements nationaux qui en découleraient ne pourront cependant excéder 4 milliards d'€.

Dans ces deux rubriques, plusieurs «cadeaux» ont été distribués aux États membres, par exemple pour l'Allemagne qui reçoit une enveloppe cohésion supplémentaire

pour ses Länder de l'Est (710 millions d'€), ou pour la France sur le développement rural (1 milliard d'€).

Concernant les autres rubriques, celles-ci ont des budgets en hausse par rapport à la période actuelle :

- les dépenses associées à la croissance future (rubrique 1a compétitivité) voient leurs enveloppes augmenter de 37% à 125,694 milliards d'€ par rapport à la période actuelle : le Mécanisme pour l'interconnexion en Europe sera notamment doté de 29,299 milliards d'€ (23,174 milliards pour les Transports, 5,1 milliard pour l'Énergie et 1 milliard pour les Télécommunications), les grands projets d'infrastructure (Galileo, ITER et GMES) recevront 12,793 milliards d'€ alors que d'autres enveloppes au sein de la rubrique ne sont pas encore fixées, comme le budget pour le programme de recherche et d'innovation Horizon 2020 qui devrait être supérieur à 70 milliards d'€ ou le budget du programme ERASMUS.
- les dépenses Affaires étrangères (rubrique 4) et de sécurité et citoyenneté (rubrique 3) obtiennent une légère hausse par rapport à la période actuelle, avec respectivement 58,704 milliards d'€ et 15,686 milliards d'€.
- les dépenses administratives (rubrique 5) augmentent de 9,1%, passant à 61,6 milliards d'€, notamment en raison de la création du nouveau Service européen d'action extérieure et de la hausse du nombre de retraités.

Pour pouvoir être définitivement adopté (vraisemblablement en juillet prochain), le CFP doit être approuvé par le Parlement européen. Celui-ci devrait adopter une première résolution le 13 mars prochain, qui, selon plusieurs sources, rejetterait le budget dans sa forme actuelle. Le montant global de l'enveloppe ne serait pas remis en cause mais le Parlement demanderait plusieurs modifications portant notamment sur une flexibilité maximale entre les années et rubriques pour réallouer les sommes non utilisées, sur l'utilisation intégrale des crédits de paiement pour la période 2014-2020, la conclusion d'un accord sur les ressources propres de l'UE et la suppression progressive des rabais, et une révision obligatoire à mi-parcours. Ces demandes reçoivent un large soutien des principaux groupes politiques et le texte devrait donc être voté à une bonne majorité. Les négociations entre les États membres et le Parlement débiteront quant à elles fin avril prochain.

**Plus d'infos :** <http://register.consilium.europa.eu/pdf/fr/13/st00/st00037.fr13.pdf>

### Vote du Parlement européen en faveur de la nouvelle politique commune de la pêche



Le Parlement européen a voté début février en faveur d'une réforme en profondeur de la politique commune de pêche (PCP), suite aux propositions de la Commission européenne de 2011 (voir Echos d'Europe n°73). Le principal échec constaté dans le cadre de la PCP, introduite en 2002, est la surpêche des espèces. En effet, selon les chiffres, 80% des stocks en Méditerranée sont concernés par ce problème et 47% dans l'Atlantique.

Dans sa résolution (voir rubrique « [Bibliothèque](#) »), le Parlement européen se prononce en faveur d'une réforme des règles fondamentales de la PCP basée sur le principe de durabilité par la mise en œuvre des moyens suivants :

- le respect du rendement maximal durable (niveau de capture nécessaire au renouvellement de l'espèce ou RMD). L'objectif pour le Parlement européen est d'atteindre le RMD dès 2015 et au plus tard en 2020 afin de préserver les espèces et les écosystèmes. Les députés européens souhaitent également que les Etats membres créent un réseau cohérent de zones de reconstitution des stocks dans lesquelles les activités de pêche seraient interdites. La résolution du Parlement européen supprime la disposition de la Commission créant des systèmes de concessions de pêche transférables et la remplace par une disposition donnant le choix aux Etats membres de la méthode d'attribution des possibilités de pêche qui lui sont allouées. Les députés sont également en faveur d'une approche décentralisée et régionale en matière de gestion des pêcheries ;
- l'interdiction des rejets. Les rejets représentent près d'1/4 des captures totales de l'UE. Dès 2014, l'interdiction des rejets devrait concerner les petites espèces pélagiques pour être ensuite étendue à toutes les espèces dès le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Afin de mettre en œuvre cette interdiction, les députés européens accompagnent cette mesure d'une obligation de débarquement des captures et demandent aux Etats membres de lancer des projets pilotes pour explorer les méthodes envisageables et éviter les captures non désirées avant la mise en œuvre effective de cette obligation. Les captures débarquées de poissons n'ayant pas la taille requise ne pourraient être vendues que pour être utilisées à des fins autres que la consommation humaine ;
- des plans de gestion de stock pluriannuels et non plus annuels. Cette approche à long terme devrait permettre davantage de prévisibilité du marché et permettre au secteur de la pêche de mieux investir et planifier. Ces plans seraient établis sur la base de données scientifiques collectées et publiées par les Etats membres et feraient l'objet de réexamens réguliers.

Selon les estimations de la Commission européenne, toutes ces mesures devraient permettre aux stocks de se reconstituer d'ici 2020, d'avoir 15 millions de tonnes de poissons supplémentaires et de créer 37.000 nouveaux emplois.

L'adoption de cette résolution a ouvert les négociations avec le Conseil (qui s'annoncent difficiles) en vue, selon le souhait de la Présidence irlandaise de l'UE, d'aboutir à un accord en 1<sup>ère</sup> lecture d'ici fin juin prochain.

**Plus d'infos :** [http://ec.europa.eu/fisheries/reform/proposals/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/fisheries/reform/proposals/index_fr.htm)

### AGRICULTURE

#### PAC : Apurement des comptes

Dans le cadre de sa procédure d'apurement des comptes, la Commission européenne demande à 22 États membres la restitution d'un montant total de 414 millions d'€ correspondant à des dépenses irrégulières effectuées par ceux-ci au titre de la PAC.

Les principales corrections individuelles concernent notamment les États membres suivants :

- 111,7 millions d'€ réclamés au Royaume-Uni en raison de faiblesses dans les systèmes d'identification des parcelles agricoles et les systèmes d'information géographique (SIPA/SIG), dans le traitement des demandes, dans les contrôles administratifs croisés et les contrôles sur place effectués en ce qui concerne l'aide à la surface ;
- 48,3 millions d'€ demandés à l'Italie en raison d'infractions en matière de conditionnalité : plusieurs exigences réglementaires en matière de gestion mal contrôlées, 3 BCAA (bonnes conditions agricoles et environnementales) non définies et application incorrecte des sanctions et 17,9 millions d'€ réclamés en raison de graves insuffisances du système de contrôle ainsi que de fraude dans le secteur de la transformation des agrumes ;
- 40,6 millions d'€ réclamés à l'Espagne en raison de lacunes dans la gestion et le contrôle des restitutions à l'exportation : contrôles ex ante insuffisants de la viande bovine, faiblesses dans l'exécution des contrôles physiques, contrôles inadéquats de la production et des stocks de sucre, notification préalable de contrôles physiques aux exportateurs et 16 millions d'€ au titre de défaillances dans l'attribution de droits aux bénéficiaires des aides à la surface ;
- 34,4 millions d'€ demandés à la Pologne en raison de faiblesses dans la gestion du régime de retraite anticipée dans le cadre du FEADER ;
- **29 millions d'€ réclamés à la France** en raison d'insuffisances dans les contrôles sur place pour les handicaps naturels et les mesures agroenvironnementales dans le cadre du FEADER.

### CLIMAT

#### Concours européen sur la réduction des émissions de carbone **le monde que j'aime** le climat qui va avec

Connie HEDEGAARD, commissaire européenne en charge de l'action pour le climat vient de lancer le concours «Le monde que j'aime», portant sur la réduction des émissions de carbone et invite tous les européens, créatifs et novateurs, à mettre à l'épreuve leurs initiatives écologiques dans les catégories suivantes : voyages et transports, production et innovation, bâtiment et mode de vie, achats et alimentation, réutilisation et recyclage.

La sélection des projets se fera en 3 phases :

- une phase de réception et présentation des projets jusqu'au 11 mai 2013;
- une phase de vote du public d'une durée de 2 mois, laquelle démarrera dès la clôture de la phase de présentation des projets. Cette phase permettra d'établir un classement des 10 projets les plus populaires à l'échelle de l'UE, ainsi que dans chacun des États membres;
- une phase d'évaluation par un jury, suite à la clôture de la phase de vote du public, et à l'issue de laquelle un jury désignera les 3 gagnants parmi les projets figurant dans la liste des 10 projets les plus populaires établie sur la base du vote du public.

Plus d'infos : <http://world-you-like.europa.eu/fr/>,  
<https://www.facebook.com/EUClimateAction>  
<https://twitter.com/EUClimateAction>

## CONCURRENCE

### Nouveau guide sur les services d'intérêt économique général (SIEG)

Les services de la Commission européenne ont récemment publié une nouvelle version du guide sur les SIEG qui présente les modalités d'application à ce secteur des règles révisées en matière d'aide d'État (Paquet Almunia) adoptées par la Commission européenne en décembre 2011 et avril 2012 (Voir Échos d'Europe n° 74 et 80). Publié à l'origine en 2010, ce document révisé apporte des réponses simples aux questions les plus fréquemment posées par les pouvoirs publics, les usagers, les prestataires de services et autres parties intéressées. Le guide fournit ainsi des explications détaillées sur la marge de manœuvre des États membres en matière de définition des SIEG, sur les exigences relatives à l'acte juridique confiant à un prestataire une mission de SIEG ou sur les règles régissant l'obtention par le prestataire de compensations en échange de la fourniture du SIEG.

Ce guide - disponible uniquement en anglais pour le moment - devrait être prochainement publié dans toutes les langues de l'UE.

**Plus d'infos :** [http://ec.europa.eu/competition/state\\_aid/overview/new\\_guide\\_eu\\_rules\\_procurement\\_en.pdf](http://ec.europa.eu/competition/state_aid/overview/new_guide_eu_rules_procurement_en.pdf)

## MARCHE INTERIEUR

### Adoption d'un plan d'action européen pour le commerce de détail

La Commission européenne a récemment adopté un plan d'action européen pour le commerce de détail (voir rubrique « [Bibliothèque](#) »), un des secteurs les plus importants en Europe (11% du PIB européen, 29% de PME de l'UE et 33 millions d'emplois) mais dont le bon fonctionnement est encore entravé (approvisionnement transfrontière, accès des consommateurs aux services des autres États membres et entrée des détaillants sur le marché).

Le plan d'action se décline autour de 5 priorités :

- donner les moyens d'action aux consommateurs via une meilleure information ;
- améliorer l'accès à des services plus durables et concurrentiels ;
- rendre les relations commerciales plus équitables et durables tout au long de la chaîne d'approvisionnement ;
- créer un meilleur environnement de travail.

Un groupe permanent sur la compétitivité dans le commerce de détail va être créé par la Commission européenne et aura la charge d'élaborer des objectifs spécifiques dans le cadre du plan d'action, de suivre les progrès réalisés, de formuler des recommandations et de conseiller la Commission.

Les priorités précitées seront mises en œuvre à travers 11 actions clés. L'une de ces actions est l'adoption d'un Livre vert sur les pratiques commerciales déloyales au sein de la chaîne d'approvisionnement interentreprises alimentaires et non-alimentaires (voir rubrique « [Bibliothèque](#) »), qui marque ainsi le lancement d'une consultation ouverte jusqu'au 30 avril prochain (voir rubrique « [Consultations](#) »). Cette consultation a pour objectif de permettre à la Commission européenne d'évaluer l'efficacité des cadres législatifs et d'autorégulation mis en place au niveau national pour remédier à ces pratiques et d'examiner le risque de fragmentation du marché pouvant résulter d'approches nationales divergentes.

**Plus d'infos :** [http://ec.europa.eu/internal\\_market/retail/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/internal_market/retail/index_fr.htm)



## De nouvelles règles pour des produits plus sûrs et les mêmes règles pour tous

La Commission européenne vient de proposer de nouvelles règles pour améliorer la sécurité et pour accroître la surveillance de tous les produits de consommation non alimentaires circulant sur le marché unique, y compris les produits importés de pays tiers (voir rubrique « [Bibliothèque](#) »).

Les 2 propositions sont accompagnées d'un plan pluriannuel sur la surveillance du marché, qui définit 20 mesures à prendre d'ici 2015; appliquées dans le cadre réglementaire actuel, qui assureront la transition jusqu'à l'entrée en vigueur des nouvelles règles (voir rubrique « [Bibliothèque](#) »).

Actuellement, les règles communautaires en matière de surveillance du marché et de sécurité des produits de consommation sont fragmentées et disséminées dans plusieurs instruments législatifs, ce qui entraîne des lacunes et des chevauchements. Les propositions de la Commission ont donc pour objectif de renforcer la cohérence des dispositions relatives à l'identification et à la traçabilité des produits de consommation, ainsi que la coordination des mesures prises par les autorités pour contrôler ces derniers et faire appliquer la législation sur la sécurité des produits dans toute l'UE.

Ces nouvelles dispositions contribueront à renforcer la protection des consommateurs et à mettre les entreprises sur un pied d'égalité. Une fois adoptées par le Parlement européen et le Conseil, ces nouvelles règles seront appliquées par les autorités de surveillance du marché dans les États membres.

**Plus d'infos :** [http://ec.europa.eu/enterprise/policies/single-market-goods/internal-market-for-products/market-surveillance/index\\_en.htm](http://ec.europa.eu/enterprise/policies/single-market-goods/internal-market-for-products/market-surveillance/index_en.htm)

## POLITIQUE DE COHESION

### Le point sur les négociations du paquet législatif 2014-2020

Le Comité des représentants permanents (COREPER) a approuvé, le 20 février dernier, la 5ème et dernière orientation générale partielle sur la politique de cohésion. Les éléments qui composent cette dernière orientation générale sont principalement les considérants du règlement général et des règlements sur le FEDER, le FSE, le Fonds de cohésion et le groupement européen de coopération territoriale. Après l'approbation formelle par le Conseil de cette dernière orientation générale (courant mars), la position des États membres sera donc connue sur l'ensemble du paquet législatif, mais celle-ci ne sera validée que lorsque les chiffres contenus dans le cadre financier pluriannuel (CFP) 2014-2020 seront entérinés.

Parallèlement à ces avancées au Conseil, les négociations en trilogue (Commission européenne, Parlement européen et Conseil) progressent : un accord informel sur le premier bloc thématique (relatif notamment au principe de partenariat et au code de conduite) a été trouvé en décembre dernier, les autres accords devraient s'enchaîner dans les semaines qui viennent dans la perspective, d'un accord global présenté à la plénière de juillet 2013. Cependant toute une série de points sensibles reste à négocier : la conditionnalité macroéconomique, la réserve de performance, les conditionnalités ex ante, le cadre de performance, etc.

## RECHERCHE ET INNOVATION

### Lancement d'un observatoire de la bioéconomie

La Commission européenne vient de lancer un observatoire pour recenser les progrès accomplis et mesurer l'impact du développement de la bioéconomie dans l'UE. Cet observatoire de la bioéconomie, 1<sup>ère</sup> mesure prise par la Commission européenne dans le cadre de sa stratégie bioéconomique adoptée en 2012 (voir Echos d'Europe n°78), a pour mission de recueillir des données pour suivre l'évolution des marchés et répertorier les politiques européennes, nationales et régionales, les moyens de recherche et d'innovation et les investissements publics et privés en matière de bioéconomie. Il est institué sous la forme d'un projet triennal et est coordonné par le Centre commun de recherche, le service scientifique interne de la Commission. Les données seront mises à la disposition du public via un portail Web spécifique qui sera lancé en 2014. De cette façon, il soutiendra les stratégies régionales et nationales actuellement élaborées en matière de bioéconomie par les États membres de l'UE. Parallèlement à la fourniture de données sur la taille de la bioéconomie et de ses secteurs constitutifs, l'observatoire doit réaliser un certain nombre de mesures de la performance, y compris à l'aide d'indicateurs économiques et d'emploi, d'indicateurs d'innovation et de mesures de la productivité, du bien-être social et la qualité de l'environnement. Il a aussi une fonction de « veille technologique » et de « veille stratégique » consistant à suivre l'évolution des sciences et des technologies ainsi que des politiques relatives à la bioéconomie.

Enfin, la Commission envisage de former, dans une décision attendue pour juin 2013, un nouveau partenariat public-privé sur les bio-industries pour accélérer le développement du secteur.

## SOCIAL

### Investissements sociaux en faveur de la croissance et la cohésion sociale

La Commission européenne a adopté, le 20 février dernier sa stratégie pour les investissements sociaux en faveur de la croissance et de la cohésion dont l'objectif est d'encourager les États membres à utiliser plus efficacement leurs budgets de politique sociale, en promouvant les bonnes pratiques et en donnant des orientations en matière d'investissements sociaux (voir rubrique « [Bibliothèque](#) »).

Concrètement, la stratégie pour les investissements sociaux se décline en 8 documents :

- 1 communication générale qui encourage les États membres à privilégier les politiques qui s'avèrent les plus rentables tout au long de la vie des individus (services de garde d'enfants, enseignement, formation, politiques actives de l'emploi, aide au logement, réinsertion et services de santé). La Commission propose également d'améliorer le financement des structures de protection sociale, notamment via une collecte efficace des allocations et l'élargissement des bases d'imposition, et de simplifier les systèmes d'allocation et leur gestion pour les utilisateurs et les fournisseurs, par le biais d'un guichet unique et l'établissement d'un budget de référence ;
- 1 recommandation sur la pauvreté infantile, qui présente un cadre politique intégré pour améliorer les chances des enfants ;
- 6 documents de travail portant sur les tendances sociales et démographiques et le rôle des politiques sociales pour répondre aux défis sociaux, économiques et macro-économiques de l'UE, le suivi de la recommandation de 2008 sur l'inclusion active des personnes exclues du marché du travail, le troisième rapport sur les services sociaux d'intérêt général, pour aider les autorités publiques et les parties prenantes à comprendre et à appliquer les règles de l'UE révisées sur les services sociaux, les soins de longue durée, les sans-abris, les investissements dans la santé, et la contribution du FSE à l'investissement social.

Dans cette stratégie, la Commission s'engage aussi à publier une proposition législative sur l'accès à des services de paiement de base et une recommandation sur les meilleures pratiques en matière d'inclusion des Roms. Le « paquet investissements sociaux » s'inspire des travaux de la plateforme européenne contre la pauvreté et l'exclusion et complète d'autres initiatives prises récemment par la Commission pour répondre aux enjeux sociaux et économiques de l'Europe, comme le paquet Emploi, le paquet Emploi des jeunes et le livre blanc sur les retraites.

## TRANSPORTS

### Lignes directrices concernant les incitations financières: promouvoir les véhicules économes en énergie

La Commission européenne vient de publier ses nouvelles lignes directrices relatives aux incitations financières publiques visant à maximiser la demande de tous les véhicules (voitures, véhicules utilitaires légers, bus, poids lourds, véhicules à deux et trois roues et les quadricycles) à faibles émissions de CO<sub>2</sub> (voir rubrique « [Bibliothèque](#) »). En effet, le développement des véhicules propres et économes en énergie est un moyen efficace de réduire le lien de dépendance entre les transports et les hydrocarbures et d'abaisser les émissions de gaz à effet de serre et un grand nombre de mesures ont été adoptées ces dernières années tant au niveau européen que national et régional pour faciliter le développement et la disponibilité de ce type de véhicules. Parallèlement à ces efforts visant à « verdier » le transport routier, il est devenu essentiel de mettre en œuvre des mesures portant sur la demande afin de renforcer la sensibilisation des consommateurs et leur acceptation de véhicules plus propres.


Ces lignes directrices s'appliqueront aux incitations financières accordées sous toutes les formes, notamment les subventions directes, prêts, déductions fiscales, et autres types d'incitations fiscales ou sous une autre forme monétaire.

Les principes d'application obligatoire identifiés par la Commission sont les suivants : la non-discrimination quant à l'origine du véhicule concerné, la compatibilité avec la législation européenne sur la réception par type des véhicules, la non-violation des règles de l'UE sur les aides d'État, l'application des dispositions régissant les marchés publics, le respect de la reconnaissance mutuelle par la notification des incitations. La Commission liste également toute une série de bonnes pratiques dont l'application contribuera à produire des avantages supplémentaires au niveau européen :


- la neutralité technologique : les incitations ne devraient pas être limitées à certaines catégories de véhicules (moteurs à combustion interne, hybrides, électriques, etc.) ;
- la référence à un critère de performance commun : les incitations devraient être disponibles pour tous les nouveaux véhicules atteignant un niveau cible de performance environnementale ;
- l'incitation accordée devrait être proportionnelle à l'amélioration de la performance ;
- l'adéquation de l'incitation, qui ne devrait pas excéder le coût technologique additionnel ;
- les seuils pour bénéficier d'incitations financières devraient être alignés sur les limites d'émissions de CO<sub>2</sub> prescrites dans la législation européenne en la matière.

**Plus d'infos :** [http://ec.europa.eu/enterprise/sectors/automotive/environment/financial/index\\_en.htm](http://ec.europa.eu/enterprise/sectors/automotive/environment/financial/index_en.htm)

## AGENDA EUROPEEN

 **11-14 mars** : Session plénière du Parlement européen

 **11 mars** : Conseil Transports, Télécom, Energie

 **14-15 mars** : Conseil européen

 **18-19 mars** : Conseil Agriculture et Pêche

 **21 mars** : Conseil Environnement

**20 mars** : Réunion d'information sur les appels à propositions pour les bourses individuelles de mobilité européenne et internationale (Actions Marie Curie) du 7ème PCRD organisé par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, Paris  
Information et inscription : <http://www.eurosfairer.prd.fr/7pc/manifestations/200313-form-mobility.php>

**21 mars** : Séminaire MAREMED sur « Développer et gérer les aires côtières et maritimes, conditions cadre pour la croissance bleue en Méditerranée, quel partenariat avec les régions méditerranéennes ? », Bruxelles  
Information et inscription : <http://www.maremed.eu/index.php?act=1,6>

**22 mars** : Séminaire sur « Réduction des émissions de soufre des navires en Manche et Mer du Nord » organisé par la région Nord-Pas de Calais et la CRPM, Dunkerque  
Information et inscription : <http://www.crpm.org/fr/index.php?act=12,1,b,328>

**26-27 mars** : Séminaire dans le cadre du programme Robinwood Plus sur la stratégie forestière européenne organisé par la région Limousin, Limoges  
Information et inscription : <http://www.region-limousin.fr/Cloture-du-programme-Robinwood>

**9-10 avril** : Assises européennes de la coopération décentralisée organisées par la Commission européenne et le Comité des Régions, Bruxelles

**10-11 avril** : Conférence sur la science de l'Internet « In3 » (Internet, Interdisciplinarité, Innovation) organisée par la Commission européenne, Bruxelles  
Information et inscription : <http://internetscienceconference.eu/>

 **15-18 avril** : Session plénière du Parlement européen



= Événements institutionnels



## DERNIERS APPELS D'OFFRES

### AUDIOVISUEL

- ☆ Appel à propositions — EACEA/07/13 — MEDIA 2007 — Développement, diffusion, promotion et formation — Soutien pour la diffusion transnationale de films européens — The «Sales agent scheme» 2013

Echéance : 18 juin 2013

JOUE C n°54 du 23 février 2013, page 10

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2013:054:0010:0012:FR:PDF>

### EDUCATION ET FORMATION

- ☆ Appel à propositions — EACEA/45/12 — Programme de mobilité universitaire INTRA-ACP — Afrique (Mwalimu Nyerere), Caraïbes & Pacifique

Echéance : 10 juin 2013

JOUE C n°47 du 19 février 2013, page 24

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2013:047:0024:0025:FR:PDF>

### ENVIRONNEMENT

- ☆ Appel à propositions LIFE+ pour 2013

Echéance : 25 juin 2013

JOUE C n°47 du 19 février 2013, page 21

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2013:047:0021:0023:FR:PDF>

### RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

- ☆ Appel à propositions dans le cadre du programme de travail Artemis Artemis-2013-1

Echéance : 6 juin 2013

JOUE C n°56 du 26 février 2013, page 16

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2013:056:0016:0016:FR:PDF>

- ☆ Appel à propositions dans le cadre du programme de travail ENIAC Joint Undertaking ENIAC-2013-1

Echéance : 23 mai et 12 septembre 2013

JOUE C n°64 du 5 mars 2013, page 10

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2013:064:0010:0010:FR:PDF>

## APPELS D'OFFRES EN COURS

### AFFAIRES MARITIMES

- ☆ Appel à propositions dans le cadre du programme de travail annuel sur la politique maritime intégrée pour 2012 (27 avril 2013)

### AUDIOVISUEL

- ☆ MEDIA 2007 — EACEA/29/12 (30 avril 2013)
- ☆ MEDIA 2007 — EACEA/21/12 (1<sup>er</sup> avril 2013 et 1<sup>er</sup> juillet 2013)
- ☆ MEDIA 2007 — EACEA/31/12 (12 avril 2013)
- ☆ MEDIA 2007 — EACEA/33/12 (3 juin 2013)
- ☆ MEDIA 2007 — EACEA/40/12 (3 juin 2013)
- ☆ MEDIA 2007—EACEA/25/12 (30 avril 2013 et 1<sup>er</sup> octobre 2014)

### CITOYENNETE

- ☆ Programme «L'Europe pour les citoyens» (2007-2013) : Action 1 Mesure 1.1 Rencontres de citoyens liées au jumelage de villes (1<sup>er</sup> juin 2013, 1<sup>er</sup> septembre 2013), Action 1 Mesure 1.2 Réseaux thématiques de villes jumelées (1<sup>er</sup> septembre 2013), Action 1 Mesure 2.1 Projets citoyens (1<sup>er</sup> juin 2013), Action 1 Mesure 2.2 Mesures de soutien (1<sup>er</sup> juin 2013), Action 4 Une mémoire européenne active (1<sup>er</sup> juin 2013)

### CULTURE

- ☆ Programme Culture (2007-2013) : Volet 1.3.5 (3 mai 2013)

### EDUCATION ET FORMATION

- ☆ Appel à propositions 2013 — EAC/S07/12 — Programme d'éducation et de formation tout au long de la vie : Comenius, Grundtvig: formation continue (30 avril 2013 et 17 septembre 2013), Grundtvig: assistanats, projets de volontariat des seniors (28 mars 2013), Programme transversal visites d'étude (28 mars 2013 et 15 octobre 2013)
- ☆ EACEA/35/12 — Tempus IV (26 mars 2013)
- ☆ EACEA/44/12 — Programme de coopération dans le domaine de l'enseignement (15 mai 2013)

### ENERGIE

- ☆ Énergie intelligente — Europe » (8 mai 2013 et 28 novembre 2013)

### RECHERCHE ET INNOVATION

- ☆ FP7-AAT-2013-RTD-L0 (14 mars 2013)
- ☆ FP7-JPROG-REGIONS-2013 (19 mars 2013)
- ☆ FP7-ERACHairs-Pilot Call-2013 (19 mars 2013)
- ☆ FP7-AAT-RTD6 HIGH SPEED (28 mars 2013)
- ☆ Coopération européenne en science et technologie (COST) (29 mars 2013)
- ☆ FP7-ENV-2013-WATER-INNO-DEMO (4 avril 2013)
- ☆ FP7- ICT-2013-11 (16 avril 2013)
- ☆ CIP-ICT PSP-2013-7 (15 mai 2013)
- ☆ FCH-JU-2013-1 (22 mai 2013)
- ☆ FP7-PEOPLE-2013-CIG (18 septembre 2013)
- ☆ ERC-2013-PoC (3 octobre 2013)
- ☆ Appel à propositions au titre du programme de travail du programme européen de recherche en météorologie (EMRP) (17 mars 2013 et 1<sup>er</sup> octobre 2013)

### SANTE

- ☆ Appel à candidatures 2013 (22 mars 2013)

### SOCIETE DE L'INFORMATION

- ☆ Experts indépendants pour le programme « Internet plus sûr » (30 décembre 2013)

## OFFRES DE PARTENARIAT

### EDUCATION ET FORMATION

Une école du pays basque espagnol cherche des partenaires afin de mettre en œuvre des projets dans le cadre des programmes Erasmus et Leonardo da Vinci.

### ENERGIE

Une entreprise de la région de Murcie (Espagne) cherche des partenaires dans le cadre du programme Energie Intelligente-Europe (thématique : ALTERNER) pour un projet portant sur la mise en oeuvre d'un système software de gestion de l'énergie dans les entreprises industrielles.

L'Agence de l'énergie de l'Est de la Suède souhaite participer, en tant que partenaire, à un projet dans le cadre du programme Energie Intelligente-Europe. L'agence est active dans les domaines suivants : efficacité énergétique, transports propres, énergies renouvelables, biocarburants, développement régional (stratégies locales) et communication.

La municipalité de Ringsted (Danemark) souhaite participer, en tant que partenaire, à un projet dans le cadre du programme Energie Intelligente-Europe (thématique : ALTENER) portant sur l'échange d'expériences et de bonnes pratiques en matière d'installations de biogaz. Date limite : 22 mars 2013.

### RECHERCHE ET INNOVATION

Une entreprise de la région de Murcie (Espagne) cherche des partenaires dans le cadre de l'appel à propositions Eureka-Eurostars pour un projet portant sur le développement de nouveaux enrobages des semences de céréales afin d'en améliorer la survie, la robustesse et la capacité de production. Date limite : 15 mars 2013.

Une entreprise de la région de Murcie (Espagne) active dans la gestion de l'irrigation souhaite rejoindre en tant que partenaire dans le cadre de l'appel à propositions Water-Inno&Demo.

⇒ Le détail des offres de partenariat (contacts et fiches techniques des projets) sera envoyé sur demande

## CONSULTATIONS

### AGRICULTURE

Le réexamen de la politique européenne relative à l'agriculture biologique

Consultation ouverte jusqu'au 10 avril 2013

Pour y participer : [http://ec.europa.eu/agriculture/consultations/organic/2013\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/agriculture/consultations/organic/2013_fr.htm)

Le réexamen des programmes destinés à distribuer des produits agricoles dans les écoles

Consultation ouverte jusqu'au 22 avril 2013

Pour y participer : [http://ec.europa.eu/agriculture/consultations/school-children/2013\\_en.htm](http://ec.europa.eu/agriculture/consultations/school-children/2013_en.htm)

Le réexamen des programmes de la PAC destinés à distribuer des produits agricoles dans les écoles

Consultation ouverte jusqu'au 22 avril 2013

Pour y participer : [http://ec.europa.eu/agriculture/consultations/school-children/2013\\_en.htm](http://ec.europa.eu/agriculture/consultations/school-children/2013_en.htm)

### CONCURRENCE

Le projet de lignes directrices concernant les aides d'État à finalité régionale pour la période 2014-2020

Consultation ouverte jusqu'au 11 mars 2013

Pour y participer : [http://ec.europa.eu/competition/consultations/2013\\_regional\\_aid\\_guidelines/index\\_en.html](http://ec.europa.eu/competition/consultations/2013_regional_aid_guidelines/index_en.html)

Les règles applicables aux aides d'État dans le secteur agricole et forestier

Consultation ouverte jusqu'au 20 mars 2013

Pour y participer : [http://ec.europa.eu/agriculture/stateaid/policy/consultation/index\\_en.htm](http://ec.europa.eu/agriculture/stateaid/policy/consultation/index_en.htm)

Révision des règles d'évaluation des accords de licence pour le transfert de technologie

Consultation ouverte jusqu'au 17 mai 2013

Pour y participer : [http://ec.europa.eu/competition/consultations/2013\\_technology\\_transfer/index\\_en.html](http://ec.europa.eu/competition/consultations/2013_technology_transfer/index_en.html)

### ENERGIE

Les combustibles fossiles non conventionnels (par ex. le gaz de schiste) en Europe

Consultation ouverte jusqu'au 23 mars 2013

Pour y participer : [http://ec.europa.eu/environment/consultations/uff\\_en.htm](http://ec.europa.eu/environment/consultations/uff_en.htm)

### ENVIRONNEMENT

Les technologies et l'innovation dans le domaine de l'énergie

Consultation ouverte jusqu'au 15 mars 2013

Pour y participer : [http://ec.europa.eu/energy/technology/consultations/20130315\\_technology\\_innovation\\_en.htm](http://ec.europa.eu/energy/technology/consultations/20130315_technology_innovation_en.htm)

Révision du cadre juridique européen relatif aux inspections environnementales

Consultation ouverte jusqu'au 26 mai 2013

Pour y participer : [http://ec.europa.eu/environment/consultations/inspections\\_en.htm](http://ec.europa.eu/environment/consultations/inspections_en.htm)

### MARCHE INTERIEUR

Procédures civiles visant à faire respecter les droits de propriété intellectuelle : consultation publique sur l'efficacité des procédures et l'accessibilité des mesures

Consultation ouverte jusqu'au 30 mars 2013

Pour y participer : [http://ec.europa.eu/internal\\_market/consultations/2012/intellectual-property-rights\\_en.htm](http://ec.europa.eu/internal_market/consultations/2012/intellectual-property-rights_en.htm)

Les transferts transfrontaliers du siège statutaire des sociétés

Consultation ouverte jusqu'au 16 avril 2013

Pour y participer : [http://ec.europa.eu/internal\\_market/consultations/2013/seat-transfer/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/internal_market/consultations/2013/seat-transfer/index_fr.htm)

Livre vert sur les pratiques commerciales déloyales dans la chaîne d'approvisionnement alimentaire et non alimentaire interentreprises en Europe

Consultation ouverte jusqu'au 30 avril 2013

Pour y participer : [http://ec.europa.eu/internal\\_market/consultations/2013/unfair-trading-practices/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/internal_market/consultations/2013/unfair-trading-practices/index_fr.htm)

### TRANSPORTS

Les éléments catalyseurs des services européens d'information et de planification de voyages multimodaux

Consultation ouverte jusqu'au 12 mars 2013

Pour y participer : [http://ec.europa.eu/transport/media/consultations/2013-03-12-mtpis\\_en.htm](http://ec.europa.eu/transport/media/consultations/2013-03-12-mtpis_en.htm)

**Commandez vos documents par fax ou par courrier électronique****Destinataire : Antenne C.T.C.**Tél : 00.322.235.86.12 – Fax : 00.322.235.86.65 – Courriel : [ctc.bruxelles@skynet.be](mailto:ctc.bruxelles@skynet.be)

EXPÉDITEUR: .....  
SERVICE: .....  
ADRESSE: .....  
TÉLÉPHONE: .....  
TÉLÉCOPIE: .....

**AFFAIRES MARITIMES ET PECHE**

- Résolution législative du Parlement européen du 6 février 2013 sur la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif à la politique commune de la pêche  
<http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?type=TA&language=FR&reference=P7-TA-2013-40>
- Rapport sur la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif à la politique commune de la pêche  
<http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//TEXT+PV+20130206+ITEM-007-01+DOC+XML+V0//FR&language=FR>
- Rapport de la Commission relatif aux efforts déployés par les États membres en 2011 pour atteindre un équilibre durable entre la capacité de pêche et les possibilités de pêche  
COM (2013) 85 final  
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2013:0085:FIN:FR:PDF>
- Avis du Comité des régions sur « La croissance bleue: des possibilités de croissance durable dans les secteurs marin et maritime »  
JOUE C n°62 du 2 mars 2013, page 47  
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2013:062:0047:0050:FR:PDF>

**AGRICULTURE**

- Avis du Comité économique et social européen sur la «Modification de la proposition de la Commission COM(2011) 627 final/3 pour un règlement du Parlement européen et du Conseil relatif au soutien au développement rural par le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER)»  
JOUE C n° 44 du 15 février 2013, page 160  
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2013:044:0160:0160:FR:PDF>

**BUDGET**

- Avis du Comité des régions « Accroître les synergies entre les budgets de l'UE, des États et des collectivités territoriales »  
JOUE C n°62 du 2 mars 2013, page 32  
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2013:062:0032:0038:FR:PDF>

**CADRE FINANCIER PLURIANNUEL**

- Conclusions du Conseil européen des 7 et 8 février 2013 sur le cadre financier pluriannuel 2014-2020  
EUCO 37/13  
<http://register.consilium.europa.eu/pdf/fr/13/st00/st00037.fr13.pdf>
- Communication de la Commission « Deuxième tableau de bord de la simplification pour le CFP 2014-2020 »  
COM (2013) 98 final  
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2013:0098:FIN:FR:PDF>

**CONCURRENCE**

- Avis du Comité des régions sur les « Lignes directrices relatives aux aides d'État à finalité régionale pour la période 2014-2020 »  
JOUE C n°62 du 2 mars 2013, page 57  
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2013:062:0057:0063:FR:PDF>

**EMPLOI ET AFFAIRES SOCIALES**

- Avis du Comité des régions sur « Le rôle des collectivités locales et régionales dans la promotion de la croissance et le développement de la création d'emplois »  
JOUE C n°62 du 2 mars 2013, page 70  
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2013:062:0070:0076:FR:PDF>
- Communication de la Commission « Une vie décente pour tous : éradiquer la pauvreté et offrir au monde un avenir durable »  
COM(2013) 92 final  
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2013:0092:FIN:FR:PDF>
- Communication « Investir dans le domaine social en faveur de la croissance et de la cohésion, notamment par l'intermédiaire du Fonds social européen, au cours de la période 2014-2020 »  
Doc COM (2013) 83 final  
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2013:0083:FIN:FR:PDF>

**ENERGIE**

- Avis du Comité économique et social européen sur le thème « Connecter les "îlots énergétiques" de l'UE: croissance, compétitivité, solidarité et développement durable au sein du marché unique européen de l'énergie »  
JOUE C n° 44 du 15 février 2013, page 9  
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2013:044:0009:0015:FR:PDF>
- Avis du Comité des régions « Énergies renouvelables: un acteur de premier plan sur le marché européen de l'énergie »  
JOUE C n°62 du 2 mars 2013, page 51  
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2013:062:0051:0056:FR:PDF>

**ENVIRONNEMENT**

- Avis du Comité des régions « Connaissance du milieu marin 2020 »  
JOUE C n°62 du 2 mars 2013, page 44  
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2013:062:0044:0046:FR:PDF>

**FISCALITE**

- Proposition de directive mettant en œuvre une coopération renforcée dans le domaine de la taxe sur les transactions financières  
Doc COM (2013) 71 final  
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2013:0071:FIN:FR:PDF>

**MARCHE INTERIEUR**

- Communication de la Commission « Un plan européen pour le commerce de détail »  
COM(2013) 36 final  
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2013:0036:FIN:FR:PDF>
- Livre vert sur les pratiques commerciales déloyales dans la chaîne d'approvisionnement alimentaire et non-alimentaire interentreprises en Europe  
COM(2013) 37 final  
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2013:0037:FIN:FR:PDF>
- Communication « Une sécurité accrue et une surveillance renforcée sur le marché unique des produits »  
COM(2013) 74 final  
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2013:0074:FIN:FR:PDF>

- Proposition de règlement concernant la surveillance du marché des produits  
COM(2013) 75 final  
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2013:0075:FIN:FR:PDF>
- Communication « Vingt actions pour faire bénéficier l'Europe de produits conformes et plus sûrs: un plan d'action pluriannuel sur la surveillance des produits dans l'Union européenne »  
COM(2013) 76 final  
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2013:0076:FIN:FR:PDF>
- Rapport sur la mise en œuvre du règlement (CE) n° 765/2008 du Parlement européen et du Conseil du 9 juillet 2008 fixant les prescriptions relatives à l'accréditation et à la surveillance du marché pour la commercialisation des produits et abrogeant le règlement (CEE) n° 339/93 du Conseil  
COM(2013) 77 final  
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2013:0077:FIN:FR:PDF>
- Proposition de règlement concernant la sécurité des produits de consommation et abrogeant la directive 87/357/CEE du Conseil et la directive 2001/95/CE  
COM(2013) 78 final  
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2013:0078:FIN:FR:PDF>
- Avis du Comité des régions sur « Une meilleure gouvernance pour le marché unique »  
JOUE C n°62 du 2 mars 2013, page 39  
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2013:062:0039:0043:FR:PDF>
- Rapport 2013 sur les obstacles au commerce et à l'investissement  
COM(2013) 2013 final  
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2013:0103:FIN:FR:PDF>

#### **POLITIQUE DE COHESION**

- Avis du Comité économique et social européen sur la « Proposition modifiée de règlement du Parlement européen et du Conseil portant dispositions communes relatives au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen, au Fonds de cohésion, au Fonds européen agricole pour le développement rural et au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche relevant du cadre stratégique commun, portant dispositions générales applicables au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen et au Fonds de cohésion  
JOUE C n° 44 du 15 février 2013, page 76  
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2013:044:0076:0082:FR:PDF>
- Avis du Comité économique et social européen sur le thème « Élaboration d'une stratégie macro régionale en Méditerranée - Les avantages pour les États membres insulaires »  
JOUE C n° 44 du 15 février 2013, page 1  
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2013:044:0001:0008:FR:PDF>
- Résolution du Comité des régions sur le « Paquet législatif sur la politique de cohésion post-2013 »  
JOUE C n°62 du 2 mars 2013, page 2  
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2013:062:0001:0007:FR:PDF>

#### **RECHERCHE ET INNOVATION**

- Avis du Comité des régions sur « L'espace européen de la recherche »  
JOUE C n°62 du 2 mars 2013, page 14  
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2013:062:0014:0021:FR:PDF>

#### **SOCIETE DE L'INFORMATION**

- Communication sur la stratégie de cybersécurité de l'Union européenne: un cyberspace ouvert, sûr et sécurisé  
JOIN(2013) 1 final  
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=JOIN:2013:0001:FIN:FR:PDF>

#### **TRANSPORT**

Lignes directrices concernant les incitations financières: promouvoir les véhicules économes en énergie (disponible en anglais uniquement)  
[http://ec.europa.eu/enterprise/sectors/automotive/files/environment/financial-incentives-swd-2013-27\\_en.pdf](http://ec.europa.eu/enterprise/sectors/automotive/files/environment/financial-incentives-swd-2013-27_en.pdf)